

# Compte Personnel de Formation

Le guide  
du CPF  
autonome

**Fafiec** = 

- ingénierie
- numérique
- études
- conseil
- métiers
- de l'événement



## Les modalités de demande de CPF autonome pas à pas

Dans le cas où l'entreprise n'est pas associée au projet du salarié et que l'action de formation se réalise en dehors du temps de travail :

### 1. Je choisis ma formation

Je choisis la formation la plus adaptée à mes attentes et à ma situation professionnelle.

→ **Je souhaite faire un point sur ma situation professionnelle** et commencer mon projet, je peux utiliser les services personnalisés du CEP (Conseil en Évolution Professionnel) de ma région :

[www.mon-cep.org](http://www.mon-cep.org) ou sur [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr)

→ **Si mon projet professionnel est déjà défini**, je peux directement rechercher une formation :

- Une fois connecté à mon compte personnel d'activité, je clique sur [je recherche une formation](#),
- Je renseigne les éléments demandés et je consulte les formations éligibles. Je sélectionne celle qui correspond à mon projet.

### 2. Je crée et complète mon dossier de formation

J'ai choisi une formation ? Il me faut à présent répondre à plusieurs questions pour entamer la création de mon dossier de formation.

→ **La formation que j'ai choisie est-elle éligible au CPF ?**

Les formations proposées sur [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr) sont toutes éligibles au CPF.

→ **Quel organisme dispense la formation que j'ai choisie ?**

**À noter :**

Je vérifie auprès de l'organisme de formation qu'il est bien inscrit au Datadock.

→ **À quelle session puis-je assister ? Reste-t-il des places disponibles ?**

Je contacte l'organisme de formation sélectionné pour vérifier les disponibilités.

→ **Quel est le coût de ma formation ?**

- Je contacte l'organisme de formation concerné pour lui demander un devis et le programme détaillé.
- Je crée ensuite le dossier formation dans mon compte activité : cliquez sur la formation sélectionnée et sur [démarrer un dossier](#).

### 3. J'édite mon dossier de formation

J'ai créé et édité mon dossier de formation.

Celui-ci récapitule les informations, sur ma situation, mon entreprise et le projet de formation.

**A noter :**

Pour formuler la demande de financement, mon dossier doit être intégralement complété.

### 4. Je transmets mon dossier pour demander une prise en charge

Je vérifie que le Fafiec est bien mon organisme financeur. Vous pouvez le demander au service des Ressources Humaines de votre entreprise ou appeler directement le Fafiec au 01 43 46 01 30 en communiquant le Siret de votre entreprise.

Je me renseigne sur les [critères de prise en charge](#) du Fafiec.

La prise en charge peut être totale ou partielle. Si le coût pratiqué par l'organisme de formation est supérieur au plafond fixé par le Fafiec, il est possible qu'un reste à charge me soit demandé.

C'est pourquoi il est important de bien comparer les offres qui me sont faites par les organismes de formation. Dans tous les cas, le Fafiec me confirmera le montant financier pris en charge.

**J'adresse mon dossier de formation complété au Fafiec accompagné, à minima, des pièces suivantes :**

- le programme détaillé et le devis de la formation,
- l'attestation d'heures DIF (uniquement si j'ai des heures de DIF disponibles et pour une première demande de prise en charge), ou le bulletin de salaire de décembre 2014 indiquant le solde,
- mon dernier bulletin de salaire.

**J'envoie mon dossier à l'adresse ci-dessous :**

Fafiec  
25 quai Panhard et Levassor  
75013 Paris

La demande de financement doit être réceptionnée par le Fafiec avant le début de ma formation afin de pouvoir être prise en charge.

Le Fafiec m'informe par courrier de la validation de mon dossier et du montant de la prise en charge. À cette étape, mes heures DIF/CPF sont réservées et je ne peux plus les utiliser pour une autre formation.

Un courriel vous sera envoyé au moment de la validation du dossier sur votre compte personnel et activé.

### 5. Si mon dossier est validé, je pars en formation

Dernière étape !

Le Fafiec a validé ma demande de financement ? Cela signifie que le financement de ma formation est acceptée partiellement ou totalement.

Je reprends contact avec l'organisme de formation pour confirmer mon inscription en formation.

Je signe le contrat de formation professionnelle que me propose l'organisme de formation. En cas de reste à charge, le montant restant dû sera directement réglé par mes soins à l'organisme de formation.

A la fin de ma formation les heures DIF/CPF sont décrémentées de mon compte.

**A noter :**

Si en définitive je ne peux pas suivre ma formation, je dois prévenir sans délai l'organisme de formation et le Fafiec par courrier indiquant le numéro de dossier Fafiec.



25, quai Panhard  
et Levassor  
75 013 Paris  
[www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr)  
—  
Réf. COM 20190211

**Fafiec Direct**

PARTICULIERS 01 43 46 01 30